

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat
Domaine de la prestation : Commerce Intérieur
Objet de la prestation : Commerce de distribution des dattes

Conditions d'obtention

Activité soumise au régime du cahier des charges

Pièces à fournir

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
-Retrait de deux copies du cahier des charges et de la déclaration - Signature du cahier des charges et remplissage du formulaire de la déclaration -Délivrance d'une copie signée du cahier des charges et de la déclaration	-Direction régionale chargée du commerce du lieu d'exercice de l'activité demandée ou Groupement interprofessionnel des fruits et le concerné -Le concerné -Direction régionale du commerce concerné ou Groupement interprofessionnel des fruits	

Lieu de dépôt du dossier
Direction régionale chargée du commerce du lieu d'exercice de l'activité demandée ou Groupement interprofessionnel des fruits Adresse : Rue Mouaouia Ibn Abou Soufiane- Tunis

Lieu d'obtention de la prestation
Direction régionale chargée du commerce du lieu d'exercice de l'activité demandée ou Groupement interprofessionnel des fruits Adresse : Rue Mouaouia Ibn Abou Soufiane- Tunis

Délai d'obtention de la prestation

Références législatives et/ou réglementaires
- Loi n°91-44 du 1er juillet 1991 modifiée et complétée par la loi n°94-38 du 24 Février 1994 relative à l'organisation du commerce de distribution . -Arrêté du ministre du commerce du 25 Octobre 2001 portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de Commerce de distribution des dattes.